

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR  
BACHIR MERGHEM, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**

**ARRETE N°26-207**

Le Maire de la ville de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-19,

**CONSIDERANT** le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 15 mars 2026,

**CONSIDERANT** l'élection du nouveau Maire et des Adjointes en date du 22 mars 2026,

**CONSIDERANT** que pour la bonne organisation de l'administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Monsieur Bachir MERGHEM, Directeur Général Adjoint.

**ARRETE**

**ARTICLE 1-** Donne délégation permanente de signature à Monsieur Bachir MERGHEM, Directeur Général Adjoint, pour la signature de toutes pièces établies dans le cadre du fonctionnement des services :

- des Affaires Culturelles
- de l'Education – Enfance
- de la Réussite Educative, CLAS et Caisse des Ecoles/parentalité
- de la Jeunesse et des Sports
- de l'Hygiène, Restauration et Accompagnement de l'Enfant
- de la Petite enfance (RAM, crèches familiale et collective, multi accueil, halte-garderie)
- de la Piscine d'en Face

**ARTICLE 2-**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- L'intéressé.

Fait en Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, le 4 avril 2026.

Affiché le :

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Bachir MERGHEM



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

